

Conditions générales de vente

mises à jour le 15 octobre 2024

Hélène COURTY Entreprise Individuelle

N° SIRET 94829328700017

1560 Côte d'Hartamont - 40300 PEYREHORADE

06 15 47 60 69

helenecourtyprof@gmail.com

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

1.1 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit aux prestations de services et produit suivants :

- Enseignement personnalisé, en mathématiques, adapté à tout profil d'élève : du CP à la 3ème.
- Enseignement personnalisé des bases de français (apprentissage de la lecture, de l'écriture, des règles d'orthographe, de grammaire, compréhension,...), adapté à tout profil d'élève, à partir du CP, ainsi que pour les adultes qui souhaitent se perfectionner en lecture, écriture et compréhension.
- Autocollants et autres goodies de la mascotte d'Hélène Courty ou en lien avec l'entreprise Hélène Courty
- La « Machine Magique d'Hélène® » :

Pour toute question ou réclamation relative à la machine, le client est invité à contacter directement Hélène Courty à l'adresse mail suivante : helenecourtyprof@gmail.com

- Fiches utilisables avec la Machine Magique d'Hélène®
- Méthode d'apprentissage des bases de français créée par Hélène Courty, tout ou partie.

1.2 La vente est réputée conclue à la date d'acceptation du devis ou à l'achat immédiat.

1.3 Toute commande ou achat immédiat implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions.

1.4 Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande.

ARTICLE 2 - INFORMATIONS PRÉ-CONTRACTUELLES

2.1 Préalablement à la passation de la commande et à la conclusion du contrat, ces conditions générales de vente sont communiquées à l'acheteur, qui reconnaît les avoir reçues.

2.2 Sont transmises au Client, de manière claire et compréhensible, les informations suivantes :

- le nom du Professeur, l'adresse géographique du siège social, son numéro de téléphone et son adresse électronique ;
- les caractéristiques essentielles du service ;
- le prix du service ;
- les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat, ainsi que les modalités prévues par le professionnel pour le traitement des réclamations ;
- en cas de vente, l'existence et les modalités d'exercice de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-1 et suivants du code de la consommation, de la garantie des vices cachés prévue aux articles 1641 et s. du code civil ;
- les modalités de résolution des litiges

ARTICLE 3 - DEVIS

3.1 Pour les services donnant lieu à l'établissement d'un devis préalable, la vente ne sera considérée comme définitive qu'après établissement d'un devis par le prestataire et envoi à l'acheteur de la confirmation de l'acceptation de la commande.

3.2 Les devis établis par le prestataire ont une durée de validité de 1 mois.

ARTICLE 4 - TARIFICATION

4.1 Les honoraires des cours correspondent à **1 heure de cours**.

4.2 Les honoraires sont fermes et définitifs.

4.3 Ils sont exprimés en monnaie légale, c'est-à-dire en euros et stipulés toutes taxes comprises.

4.4 Les honoraires :

Honoraires en TTC : 50 € par cours, en présentiel comme en visio.

4.5 Tout travail supplémentaire à la prestation de services sera facturé 45 € par heure de travail du Professeur, ajouté à la prochaine facture, sous réserve d'acceptation du Client.

4.6 Le Professeur assume seul le contrôle et la direction des travaux relatifs prévus aux présentes. Il fixe et assume le choix des méthodes utilisées de même que l'ensemble des opérations, faits et gestes exécutés ou omis dans l'exécution de ses obligations.

4.7 Clause de non-responsabilité :

Hélène Courty décline toute responsabilité pour les enfants et jeunes mineurs inscrits, en dehors des horaires de cours. La responsabilité du Professeur se limite strictement à la période pendant laquelle les cours sont effectivement dispensés. En conséquence, Hélène Courty ne pourra être tenue responsable des accidents, incidents, ou dommages de quelque nature que ce soit survenus avant le début, ou après la fin des cours, y compris pendant les périodes de pause ou d'attente.

Il est donc de la responsabilité des parents ou des tuteurs légaux d'assurer la surveillance et la sécurité des enfants et jeunes mineurs avant et après chaque séance.

4.8 Les tarifs de Machine Magique d'Hélène®, de ses fiches, de la méthode et des goodies sont disponibles sur le site : <https://helenecourtyprof.com/> ou sur demande à l'adresse mail suivante : helenecourtyprof@gmail.com

ARTICLE 5 - MODALITES DE PAIEMENT

5.1 Le Client s'engage à acquitter toutes factures émises par le Professeur dans les trente (30) jours suivant la date de sa réception, à défaut de quoi, le solde impayé portera intérêt au taux de 25% par mois de retard (au prorata).

5.2 Les honoraires seront payables selon les modalités suivantes :

- par virement sur le compte de l'entreprise Individuelle Hélène Courty (EI)
- en espèces

5.3 Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le prestataire.

ARTICLE 6 - ANNULATION ET REPORT DES COURS

6.1 Toute annulation ou report de cours doit être notifié au Professeur par écrit au moins deux jours ouvrables à l'avance. En cas d'annulation ou de report non conforme à cette condition, le montant total du cours sera dû et aucune prestation ne sera remboursée. Sauf certificat médical.

6.2 Le Professeur se réserve le droit d'annuler ou de reporter un cours pour des raisons justifiées. En pareil cas, le client n'aura droit à aucun dédommagement financier ou autre.

ARTICLE 7 - DONNÉES PERSONNELLES

7.1 Les informations recueillies par le Professeur sont celles émises lors de la création de votre Compte Client. Ces informations permettent au Professeur d'effectuer les opérations relatives à la gestion des clients, des opérations relatives à la prospection, à l'élaboration de statistiques commerciales, à la gestion des demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition, la gestion des impayés et du contentieux, à la gestion d'opérations promotionnelles, à la gestion des avis.

7.2 Le Professeur s'est engagé à assurer la sécurité des données à caractère personnel via des procédures strictes au sein de son entreprise. Il met tous ses efforts en œuvre afin de protéger vos données nominatives.

7.3 Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel), le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition sur vos données nominatives collectées. Ces droits peuvent être exercés en envoyant un email à l'adresse suivante : helenecourtyprof@gmail.com.

7.4 Le Client est informé de son droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel.

ARTICLE 8 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les supports pédagogiques et documents fournis par le Professeur demeurent sa propriété exclusive. Leur utilisation est strictement réservée au client pour son usage personnel et ne peut être cédée, reproduite, diffusée, communiquée ou exploitée de quelque manière que ce soit sans l'autorisation écrite préalable du Professeur. Ce dernier est le seul titulaire des droits de propriété intellectuelle. En conséquence, le Prestataire de services peut en demander la restitution.

ARTICLE 9 – LANGUE

La langue proposée pour la conclusion du contrat est le français. Dans le cas où les Conditions générales de vente seraient traduites dans une autre langue, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 10 – LOI APPLICABLE

Ces Conditions Générales de Vente seront régies et interprétées en vertu des lois en vigueur en France.

ARTICLE 11 - JURIDICTION APPLICABLE

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le prestataire de services et le client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Pour la définition de la juridiction compétente, le Professeur élit domicile 1560 Côte d'Hartamont - 40300 PEYREHORADE.

ARTICLE 12 – MEDIATION

En cas de litige entre le Client et le Prestataire de services, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

www.mediateur-consommation-smp.fr

24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux



SOCIÉTÉ MÉDIATION PROFESSIONNELLE
MÉDIATION DE LA CONSOMMATION